

SESSION 4 : LES ENQUETES D'ENTREPRISES ET D'ETABLISSEMENTS ET
L'APPROCHE DU SECTEUR NON STRUCTURE.

1 - COMPTE RENDU

La première communication décrit le système d'enquêtes mis en place en Tunisie pour identifier et délimiter le secteur structuré: recensement en 1981 de tous les locaux dans lesquels s'exerce une activité économique non agricole, et ceci dans toutes les agglomérations ; faisant suite à ce recensement, sont réalisées des monographies qualitatives de métiers, diversifiées en fonction de la branche d'activité, puis des sondages sectoriels à vocation plus quantitative. La communication se focalise sur le premier volet, le recensement, dont elle tire des enseignements sur le secteur non structuré.

Au regard du secteur non structuré, le recensement vise à la constitution d'une base de sondage, fournissant les premiers éléments d'une caractérisation du secteur et donnant son importance dans chaque branche.

L'unité d'observation est le local, auquel correspond généralement un établissement unique. L'entreprise, unité d'analyse, résulte de la réunion des établissements dépendant d'une même personne physique ou morale.

La méthode d'enquête est le ratissage complet de chaque îlot constitué lors du recensement de population, assorti de l'interview du chef d'établissement, ou à défaut, de l'employé responsable, ou, à défaut, de voisins.

Le questionnaire, léger, insiste particulièrement sur l'identification de l'entreprise à laquelle est rattaché l'établissement, par un système normalisé d'enregistrement des noms et adresses, autorisant un chiffrage de qualité de façon à éliminer les déchets lors de la phase d'appariement qui présidera à la reconstitution des entreprises.

Le principal enseignement de ce recensement des établissements est le poids considérable du secteur non structuré dans l'emploi, et ce dans tous les domaines quelle que soit la définition retenue : le secteur non structuré ne peut être tenu pour négligeable dans le Produit National, et il convient de rechercher les possibilités d'en assurer la croissance.

En réponse aux questions posées, l'intervenant précise que les communications à venir, des autres représentants tunisiens, donneront les modalités de caractérisation du secteur non structuré à partir du recensement.

Il n'est pas envisagé pour l'instant de compléter l'étude par une approche qualitative du secteur non structuré non localisé : l'enquête annuelle sur l'emploi et le recensement de population permettent de disposer d'estimations quantitatives.

Les enquêtes sectorielles sur le secteur non structuré seront réalisées chaque année mais souffrent d'un défaut de mise à jour de la base de sondage dans la mesure où il est envisagé de ne reconduire le recensement des établissements que tous les cinq ans.

La seconde communication est consacrée à l'étude, réalisée par le Maroc, des liaisons Education - Formation - Emploi, étude actuellement en cours puisque la phase de collecte des données s'achève fin 1984, ouvrant la voie à l'analyse des données rassemblées en vue de préparer des dispositions législatives ; outre cet objectif, l'étude autorise, dans son état actuel d'avancement, quelques suggestions quant à l'organisation d'une enquête sur l'emploi dans le secteur non structuré.

Les données nécessaires à cette étude sont obtenues selon trois axes : enquête sur l'emploi réalisée auprès de deux mille entreprises du secteur moderne, recueillant principalement la structure professionnelle de cent deux professions et cinq niveaux de qualification par sexe, âge, nationalité, niveau de formation... ; en second lieu, recensement des établissements de formation, indiquant notamment leur répartition au regard des huit cents spécialités et cinq niveaux de formation retenus pour l'étude ; en troisième lieu, une étude emploi-qualification détermine le contenu des emplois des cent deux postes professionnels retenus, étude à vocation qualitative, destinée à éclairer les cas difficiles en matière de formation professionnelle.

La phase d'analyse, à venir, vise à l'obtention d'une grille de correspondance entre les huit cents spécialités et les cent deux postes, permettant une planification des besoins de formation d'ici une vingtaine d'années, avec la condition supplémentaire que les grandes entreprises prévoient leurs propres besoins. Cette grille de correspondance n'est pas à concevoir avec un détail trop fin, mais suffisant pour que le planificateur juge ce niveau de détail acceptable et que le décideur le juge opérationnel.

Après avoir mentionné le haut degré de coopération des enquêtés, l'intervenant a souligné les facteurs ayant suscité la réussite de l'enquête sur l'emploi : utilisation de trente enquêteurs ayant une formation de statisticien, recours, pour le secteur agricole, à la base de sondage que représente le fichier de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, dont la bonne qualité a permis un échantillonnage adapté.

A la lumière des premiers enseignements de cette phase de collecte, l'intervenant a ensuite indiqué quelques éléments utiles à l'étude du secteur non structuré, laquelle doit être considérée comme visant à évaluer sa contribution au développement économique et social, et à identifier les contraintes freinant son expansion. Outre son rôle évident quant à l'emploi et au revenu de personnes individuelles, le secteur non structuré est avant tout une courroie de transmission des qualifications, grâce à l'apprentissage qui doit faire l'objet d'une approche spécifique.

Au cours du débat, l'intervenant a précisé que certains métiers peuvent ne pas être appréhendés dans l'enquête : la phase d'analyse prévoit une étude complémentaire à partir du recensement de la population.

L'étude permettra de dégager les besoins en main-d'oeuvre ainsi que leur adaptation dans le futur en faisant varier les structures impliquées.

Les bureaux de placement ont participé à l'étude, en particulier sur les problèmes d'aiguillage sur le marché du travail.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble, les administrations ont été étudiées en bloc, quitte à pratiquer des estimations pour celles qui maîtrisent mal la gestion de leur fichier.

La troisième communication relate une expérience plus personnelle acquise dans le cadre de la préparation du quatrième plan quinquennal du Togo : il s'agissait de dresser un bilan de l'emploi à l'échelle du pays. Une réflexion méthodologique a conduit à la proposition d'une classification des emplois en trois composantes largement tributaire des sources disponibles:

- emploi agricole non salarié : chef d'exploitation et main d'oeuvre familiale.

- emploi informel, i-e "hors structure" : ouvriers agricoles, artisans, commerçants, producteurs de service.

- emploi moderne : secteur public (émargeant au budget général), secteur privé ou para-public (mille deux cents entreprises enregistrées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

L'intervenant convient que cette classification n'est pas tant à considérer comme un reflet objectif de la situation de l'emploi au Togo, que comme un outil de travail.

Enfin, évoquant le critère d'"enregistrement" introduit par le représentant du BIT dans une communication antérieure, l'intervenant marque sa conviction que le fait d'immatriculer ses employés à la sécurité sociale démarque résolument un employeur du secteur non structuré, la dimension psychologique de la démarche l'emportant sur la dimension économique et sociale.

Sollicité pour préciser sa position, l'intervenant indique avoir posé comme hypothèse de travail que l'inscription à la CNSS définit le secteur moderne (non public), même si existent des contre-exemples dans le contexte togolais, ceux-ci restent marginaux.

Le secteur public étant défini par référence au budget général, qu'advient-il des budgets autonomes et annexes ?

Seule la société des chemins de fer togolais émerge sur un budget annexe, mais aussi à la CNSS (donc : emploi moderne, de facto). Quant aux entreprises ayant un budget autonome, elles emploient à la fois des fonctionnaires (non comptabilisés dans leurs effectifs) et d'autres agents, déclarés à la CNSS (donc : secteur moderne, de facto).

Les salariés agricoles ont été exclus du premier groupe parce qu'il existe deux types de salariés agricoles au Togo : permanents, dans le cadre d'opérations de développement se référant incontestablement au secteur moderne, ou temporaires, auquel cas ils sont plus proches du secteur non structuré que d'une activité agricole proprement dite.

Sur ce dernier point, il est observé que la position retenue semble aller à l'encontre d'une caractéristique commune à la plupart des définitions proposées du secteur non structuré, à savoir le non salariat ; l'intervenant en convient, mais invoque la dimension "outil de travail" de la classification proposée.

La quatrième communication est consacrée au recensement des établissements réalisés en 1976 en Côte d'Ivoire, visant à une amélioration de la connaissance des activités en milieu urbain. Rendant hommage à l'équipe qui a réalisé ce recensement, l'intervenant en propose une critique.

Ce recensement venait compléter le recensement de l'agriculture de 1974, qui ne couvrait pas seulement le secteur agricole mais l'ensemble des zones rurales.

L'unité d'observation était le local, généralement assimilable à l'établissement.

A Abidjan même, les opérations de collecte se sont étendues sur sept mois, ce qui est passablement long, surtout si l'on considère que 20% des établissements recensés avaient moins d'un an d'âge.

Il est enfin difficile de se prononcer sur la qualité du dénombrement.

Le questionnaire comportait trois parties :

- L'établissement : variables permettant de mesurer le degré d'enregistrement ; on a observé un certain nombre d'incohérences dans les données recueillies ; on a de plus relevé des confusions entre les notions d'établissement et d'entreprise. Ces deux types d'erreur étaient, semble-t-il, dus à une incompréhension des enquêteurs, elle-même consécutive à un défaut de formation.

- L'exploitant : c'est l'aspect le plus développé du questionnaire. Une des questions posées est tout à fait importante dans le contexte ivoirien : la nationalité de l'exploitant. Il aurait été opportun, dans le cas où l'exploitant n'était pas propriétaire du local, de demander qui l'était, ce qui aurait permis d'avancer dans la connaissance des sources multiples de revenu.

- l'emploi : partie peu développée. On a trouvé, en moyenne, un salarié et un non salarié pour chacun des trente mille exploitants, soit soixante mille employés en tout, ce qui apparaît singulièrement faible, sans qu'on y ait trouvé d'explication autre que la sous-déclaration plus ou moins systématique.

Ce recensement apporte quelques enseignements : ne pas exclure a priori des catégories d'unités, surtout si elles sont mal connues, s'assurer

que la liaison entreprise-établissement est correctement entendue par chacun, définir à priori les objectifs visés de façon à bien concevoir la phase de dépouillement des données.

Ces lacunes n'empêchaient pas une étude prudente des petits établissements (85% des 30.000 recensés), mais l'exploitation des résultats a été insuffisante, privilégiant en particulier la répartition spatiale des activités.

Au cours du débat, l'intervenant a précisé que les entreprises ayant un plan comptable normal - et donc enregistrées à la Centrale des Bilans - étaient théoriquement identifiées comme telles dans la première partie du questionnaire, mais que l'enquêteur ne le savait pas a priori ; des erreurs de déclaration n'ont donc pas pu être rattrapées en temps voulu.

Certains travaux post-censitaires initialement prévus - échantillons d'établissements destinés à la comptabilité nationale par exemple - n'ont pas été réalisés.

L'intervenant considère que la notion d'enregistrement est fondamentale pour la définition du secteur non structuré, mais pose des problèmes de mesure qui dépendent du contexte national.

Il est enfin observé qu'on a rarement intérêt à poser des questions trop abruptes, appelant une réponse oui-non dans un contexte où elle est à nuancer ; il est opportun de poser une série de sous-questions plus simples et sans nuance (exemple de question abrupte: tenez-vous une comptabilité?).

Le recensement des entreprises artisanales au Bénin a été présenté au cours de la cinquième et dernière communication.

Alors que le secteur moderne avait fait l'objet de trois recensements jusqu'en 1980, l'intérêt s'est porté sur l'artisanat, dont on a constaté qu'il regroupait du personnel qualifié, des moyens matériels, et qu'il cumulait un important chiffre d'affaires. Un recensement de l'artisanat a donc été entrepris, afin de répondre aux besoins de la comptabilité nationale, mais aussi de mieux évaluer sa contribution à l'économie, tant au regard de l'emploi qu'au regard du revenu.

Réalisé dans un difficile contexte budgétaire, ce recensement s'est géographiquement limité aux dix principaux foyers économiques du pays, l'unité d'observation étant l'atelier artisanal ou le petit commerce utilisant au moins un salarié.

Contrairement aux recensements précédents, celui-ci a été réalisé par enquêteur, comme d'ailleurs le recensement industriel mené en parallèle; la collecte s'est soldée par un taux de réponse de 95 %.

Le dépouillement, manuel, a duré cinq mois.

Au vue des données sur le compte d'exploitation simplifié, on a constaté que toutes les entreprises artisanales étaient déficitaires. On a palié ce fait par un redressement se calant sur un compte d'exploitation type pour chaque branche.

Sollicité pour préciser quelques points, l'intervenant a indiqué que des raisons budgétaires avaient conduit à ne pas enquêter les petites commerces sans salarié.

Il est observé que le résultat du dénombrement, cinq mille cent neuf établissements dont sept cent quatre vingt deux commerces, présente une structure inhabituelle en Afrique ; sans doute cela s'explique-t-il par le fait que les indépendants (commerce sans salarié) n'ont pas été enquêtés.

2 - OBSERVATIONS GENERALES

Le séminaire a noté que les observations ci-dessous méritaient d'être prises en considération :

* Dans une approche à vocation qualitative, il y a lieu de nuancer les questions - autant que faire se peut - en sous-questions afin que les réponses . puissent être suffisamment spontanées et dépourvues d'ambiguïté, . soient suffisamment explicites pour éviter des erreurs systématiques.

* Il y a lieu de définir a priori un champ d'investigation cohérent , afin de ne pas disperser les efforts au détriment des qualités opérationnelles de l'étude entreprise.

* La normalisation des relevés de noms et adresses dans les enquêtes auprès d'établissements semble devoir être conseillée. Elle est déterminante pour une reconstitution automatisée des entreprises.

* La constitution d'échantillons "permanents" d'établissements non structurés paraît utile , de façon à étudier par branche leur durée de vie , leur changement d'activité, de taille et de localisation. Cette observation peut aider à la constitution d'autres échantillons à partir des recensements ultérieurs.

* La suggestion pourrait être retenue, dans certains contextes nationaux ou locaux, de la constitution d'échantillons aréolaires ; le recensement (balayage) périodique des établissements non structurés de chaque aire permettrait de connaître l'évolution de ce secteur et d'en faciliter la prise en compte dans la comptabilité nationale.

* Pour diverses raisons (fiscalité notamment) le risque de sous-estimation des effectifs des unités du secteur non structuré constitue un écueil que toute opération statistique doit prendre en compte.

* L'observation a été faite que le critère "enregistrement" est un facteur discriminant de classement a posteriori des unités ; néanmoins son observation sur le terrain demeure délicate.